

PROGRAMME DES SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA) : ARTICLES D'ÉQUIPEMENT MÉDICAL ET DE FOURNITURES MÉDICALES (EMFM)

Questions et réponses – Orthophonistes autorisées à recommander certains articles d'EMFM sous le Programme de SSNA.

À compter du 1^{er} septembre 2019, les SSNA acceptent les recommandations écrites d'orthophonistes pour la couverture d'une liste définie d'articles. Pour certains articles, il ne sera plus nécessaire d'obtenir l'ordonnance d'un médecin ou d'une infirmière praticienne si la recommandation écrite de l'orthophoniste est fournie.

1. Quels articles d'EMFM les orthophonistes peuvent-elles recommander dans le cadre du Programme des SSNA?

Les orthophonistes peuvent recommander les articles suivants :

- Produits de restauration de la voix : prothèse vocale et accessoires connexes et valve de phonation
- Électrolarynx
- Amplificateurs de voix
- Produits de laryngectomie par exemple, les boutons de stomie et les tubes de laryngectomie

Les [listes de prestations en équipement médical et fournitures médicales](#) des SSNA affichées sur le site Web du gouvernement du Canada fournissent des renseignements sur les professionnels de la santé pouvant fournir une ordonnance ou une recommandation sous le Programme du SSNA.

Pour en savoir plus sur les politiques et les couvertures relatives à l'EMFM et sur les critères d'admissibilité connexes, veuillez consulter le [Guide d'équipement médical et de fournitures médicales](#). Il est possible de trouver tous les documents à partir de la page www.canada.ca/ssna, puis en suivant les liens vers la page sur les prestations d'équipement médical et de fournitures médicales.

2. Est-ce que tous les orthophonistes peuvent recommander les articles d'EMFM dans le cadre du Programme des SSNA?

Le Programme des SSNA acceptera la recommandation provenant d'une orthophoniste lorsque l'article visé s'inscrit dans son champ d'exercice, conformément aux exigences de son organisme de réglementation provincial. Dans les régions où il n'y a pas d'organisme de réglementation provincial ou territorial, le Programme des SSNA acceptera la recommandation d'orthophonistes qui sont membres en règle d'un organisme de réglementation provincial ou d'un membre cliniquement certifié auprès d'Orthophonie et Audiologie Canada (OAC).

3. Quels renseignements doit fournir l'orthophoniste dans sa recommandation écrite pour une demande d'EMFM?

Les orthophonistes peuvent utiliser le formulaire de recommandation relative à des articles d'équipement médical et de fournitures médicales, accessible à l'adresse suivante : <https://fr.provider.express-scripts.ca/medical-supplies-and-equipment/forms>. Ce formulaire a été préparé à l'intention des professionnels paramédicaux pour la recommandation d'articles pour des clients des SSNA. Il est à noter qu'il ne s'agit pas d'un formulaire d'évaluation et qu'une copie du rapport d'évaluation de l'orthophoniste doit être jointe pour déterminer si le client satisfait aux critères du Programme pour l'article en question.

Le Programme des SSNA acceptera aussi d'autres formats de recommandation pour autant que tous les renseignements suivants y figurent :

- les noms et prénoms complets du client, et la date de naissance
- l'article recommandé et les détails pertinents comme la marque, le modèle, la quantité, la fréquence et la taille;
- la date de la recommandation;
- le nom en lettres moulées, le titre, l'agrément professionnel et la signature manuscrite du thérapeute;
- le numéro du permis d'exercice du thérapeute ou son numéro d'inscription auprès d'OAC (s'il y a lieu);
- les coordonnées professionnelles du thérapeute (p. ex. adresse, téléphone et courriel);
- tout autre renseignement pertinent à la recommandation, conformément au [Guide d'équipement médical et de fournitures médicales](#).

Remarque : Les orthophonistes ne doivent pas utiliser les formulaires d'autorisation préalable pour recommander des articles d'EMFM puisque ces formulaires sont réservés à l'usage des fournisseurs inscrits.

4. Le rapport d'évaluation de l'orthophoniste peut-il servir de recommandation pour le Programme des SSNA?

Le rapport d'évaluation de l'orthophoniste peut servir de recommandation pour autant qu'il fournisse les renseignements indiqués à la question 3.

5. Avec qui puis-je communiquer pour obtenir plus de renseignements?

Veillez communiquer avec le bureau régional des SSNA pour obtenir de plus amples renseignements. Vous trouverez les coordonnées des bureaux régionaux sur le site Web du gouvernement du Canada à la page [Contactez le Programme des services de santé non assurés](#).



Indigenous Services
Canada

Services aux
Autochtones Canada